

**Allocution du Directeur de la KfW à l'occasion de la
conférence de presse organisée le 9 novembre 2011
à l'hôtel FRANCO, Yaoundé, Cameroun**

Excellence Monsieur le Secrétaire d'Etat au Ministère des Forêts et de la Faune,
Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC,
Monsieur Le Secrétaire Général du MINFOF,
Mesdames et Messieurs les membres du CA de la FTNS,
Honorables invités, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Au nom de la KfW j'aimerais tout d'abord remercier la Fondation pour le Tri-National Sangha, la FTNS, d'avoir profité de la tenue de son conseil d'administration à Yaoundé pour organiser cette conférence de presse. Comme cela a déjà été souligné, la capitalisation des premiers apports mobilisés via la KfW (5 M€) et l'AFD (3 M€) est en effet effective depuis 2010. Cette première contribution de la KfW porte sur le Parc National de Lobeke.

Dans le cadre des accords conclus avec la COMIFAC une contribution financière additionnelle de 20 M€ a été accordée sous forme de don en juillet 2011 par la République Fédérale d'Allemagne. Ce nouvel engagement vise à poursuivre et renforcer l'appui apporté à la COMIFAC dans ses efforts de réforme et de gestion durable des forêts et de conservation des aires protégées.

Malgré les difficultés budgétaires et diverses obligations financières que rencontrent actuellement nos pays, l'Allemagne compte poursuivre ses engagements pris dans le

cadre de sa politique de développement tout en fixant certaines exigences sur les priorités de son aide, l'efficacité de ses interventions et la qualité de ses projets.

Ce nouvel engagement de 20 M€ accordé à la COMIFAC concerne principalement l'appui à la gestion durable des aires protégées de Dzanga-Sangha en RCA et du parc national de Nouabale-Ndoki en République du Congo et sera transféré de la COMIFAC à la FTNS pour sa mise en œuvre. Ce montant sera, d'une part, mobilisé sous forme d'une contribution au capital du fonds fiduciaire de la FTNS (12 M€) et d'autre part, destiné au financement des activités visant à l'amélioration de la gestion et de la surveillance dans les deux aires protégées ainsi qu'au renforcement des capacités de gestion de la FTNS. Avec cette nouvelle contribution financière, le capital disponible et investi sur les marchés financiers internationaux s'élèvera à environ 13 Md FCFA (20 M€).

La protection de la biodiversité au niveau mondial constitue aujourd'hui un enjeu collectif majeur qui requiert le développement de dispositifs institutionnels nouveaux et de mécanismes de financement novateurs. Les fonds fiduciaires pour l'environnement et la conservation de la biodiversité ont connu au cours des vingt dernières années un développement important et de nombreux pays les ont mis en place afin d'assurer le financement à long terme des aires protégées, la plupart des pays en développement n'étant pas en mesure de couvrir sur le budget public l'ensemble des coûts nécessaires à leur fonctionnement. Selon des études récentes portant sur le Cameroun, les coûts de conservation (fonctionnement, gestion et investissement) ont été estimés dans une fourchette allant d'environ 2800 à 4100

US\$/km²/an. Ceci signifie, pour une superficie totale des AP de plus de 90.000 km², des coûts variant de 250 à 360 millions US\$ (11 à 17 Md FCFA), ce qui, vous pouvez l'imaginer, représente un montant que le budget national peut difficilement prendre en charge. .

Ce n'est qu'à partir de 2007/2008 que la KfW, pour répondre aux défis liés à la préservation de la biodiversité et à la gestion durable des écosystèmes, a pu participer à ces financements innovants et investir dans des fonds fiduciaires. C'est ainsi que 5 nouveaux engagements ont été pris jusqu'au début 2010 (Brésil, Guyane, Cameroun TNS, Caucase, Madagascar). D'autres sont en cours de mise en place et ce mécanisme a, malgré certaines contraintes, pu s'établir comme source de financement durable dans le cadre de la coopération financière, notamment pour le financement de systèmes nationaux ou régionaux considérés comme importants par la communauté internationale.

Concernant le TNS, les revenus de l'investissement des fonds apportés par l'AFD et la KfW et complétés par ceux de la « Regenwaldstiftung » ne suffiront cependant pas à couvrir la totalité des coûts nécessaires à une gestion durable de ces aires protégées, d'autant plus que les marchés financiers sont actuellement très volatiles et que les placements en cours ne peuvent garantir des rentrées substantielles.

D'autres mécanismes (taxes touristiques, paiements pour services environnementaux, parrainage du secteur privé, etc.) doivent donc être développés pour générer des revenus additionnels. D'autre part, un engagement fort des pays partenaires est absolument indispensable pour augmenter

l'effectif des agents de surveillance sur le terrain, faire face aux charges récurrentes, garantir la crédibilité de leur volonté politique et ainsi donner un gage de confiance pour une mobilisation de l'aide extérieure.

Face aux défis majeurs liés au changement climatique, à l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables (mines) et à l'agriculture industrielle, il est de plus absolument indispensable de faire ressortir au niveau national les potentialités liées à la gestion durable des forêts et des écosystèmes et à leur appréciable contribution à l'économie nationale en termes de revenus et d'emplois. Très souvent ces enjeux ne sont pas appréhendés à leur juste valeur.

Je vous remercie de votre bienveillante attention.